

Débat d'Orientations Budgétaires - Rapport

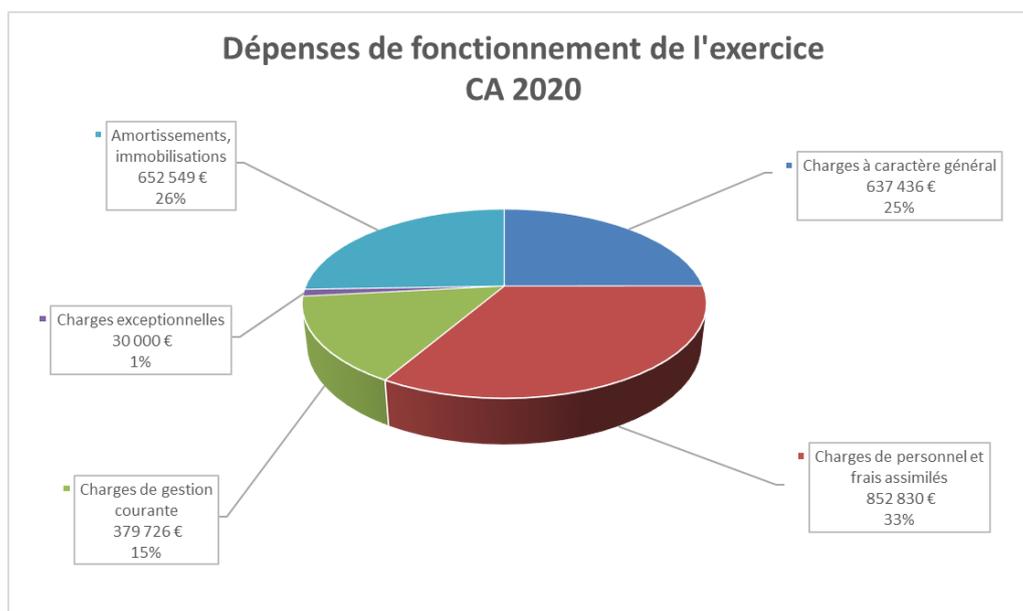
En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015, la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants avant l'examen du budget primitif. Il constitue une formalité préalable à l'adoption des budgets communaux.

Le présent rapport, servant de base au débat, permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune, en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année passée, ainsi qu'exposer les orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles.

Le Débat d'orientation budgétaires, au-delà de constituer une formalité substantielle à l'adoption des budgets, tend à développer la démocratie participative et à orienter les priorités financières.

Analyse Financière Rétrospective

Concernant budget principal de 2020, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 11,1% par rapport à celles de 2019, du fait exclusivement d'une hausse des dépenses d'ordre. Cependant, déduction faite de ces dernières, les dépenses réelles de fonctionnement sont fortement maîtrisées puisqu'elles n'enregistrent qu'une évolution de + 0,2% par rapport à l'exercice antérieur.



Les charges à caractère général enregistrent une baisse de caractère sanitaire intervenue début 2020. En conséquence, certaines prestations ont été peu ou pas réalisées (les sorties du centre de loisirs, la restauration scolaire, les transports piscine, les déplacements pour les maisons fleuries...). De même, les consommations énergétiques des bâtiments ont également été réduites de ce fait (eau et assainissement : (-10,6K€), électricité (-7,1K€).

En matière de charges de personnel, l'augmentation s'élève à 6,3 % (50 813,72 €). Cette évolution comprend notamment :

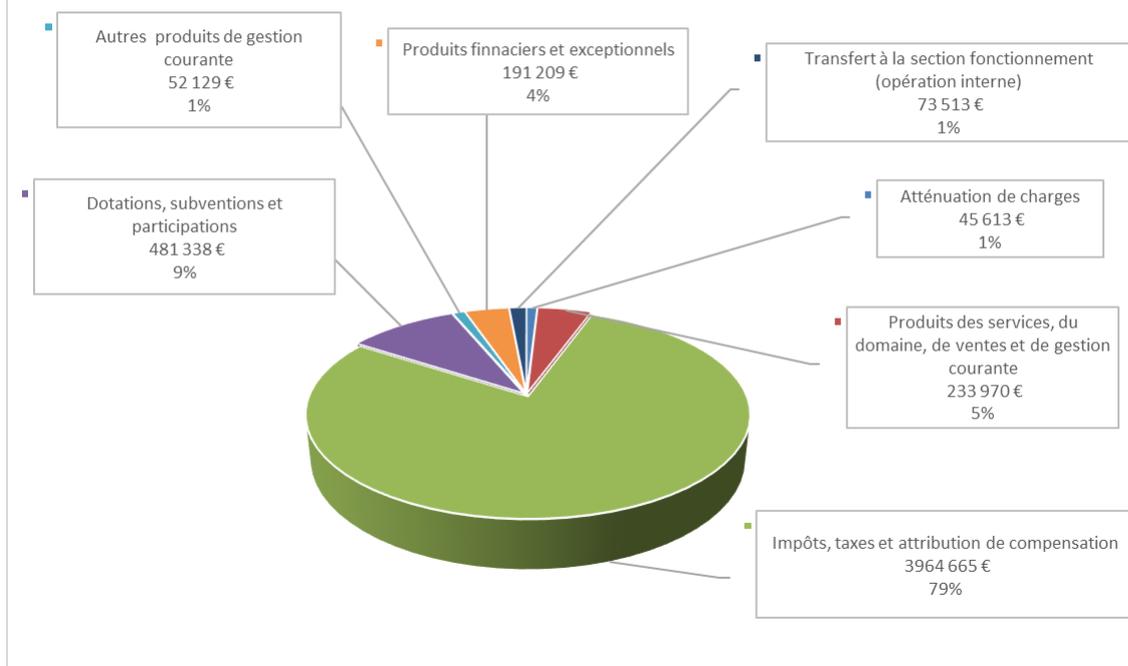
- L'augmentation du régime indemnitaire depuis le 1^{er} janvier 2019 entraînant une hausse de 17 198,01 € par rapport à 2019 ;
- L'augmentation du recours au personnel non-titulaire entraînant une augmentation de 31 822,79 € par rapport à l'an passé. Cette évolution s'explique par la volonté d'assurer une surveillance renforcée de la cantine et de la garderie de juin jusqu'aux vacances d'été, mais également le remplacement de la chargée de communication à compter du 28 septembre 2020 ;
- Le recours à un contrat aidé dit PEC (Parcours Emploi Compétence) destiné aux services techniques
- Le maintien de deux services de restauration scolaire nécessitant l'emploi de personnel de surveillance supplémentaire et le renouvellement d'une convention financière de mise à disposition du personnel de l'école privée « Saint-Cyr ».

Concernant cette hausse des charges de personnel, il convient de noter que celle-ci est partiellement compensée par les remboursements assurantiels couvrant les risques statutaires (45 613,45 € en 2020 contre 34 896,89 € en 2019), mais également par les titres émis pour le remboursement de la mise à disposition du personnel communal.

Les dépenses de gestion courante baissent de 2,2% (-8 434,48 €) par rapport à l'année antérieure, du fait notamment d'une diminution de la participation en faveur de l'organisme de gestion (OGEC) de l'école privée « Saint-Cyr », au titre de la contribution communale en lien avec l'annulation de séances de piscine. Cette évolution s'explique également par la volonté d'affecter les crédits nécessaires à vocation sociale sur le budget CCAS. De ce fait, les subventions à caractère social sont versées par le CCAS.

Ainsi, la maîtrise des dépenses et le maintien de recettes de fonctionnement au titre de l'année 2020 permet de dégager de l'autofinancement, d'autant que la commune n'est pas impactée par des intérêts de dette depuis 2014. En conséquence les autofinancements brut et net sont confondus.

Recettes de fonctionnement de l'exercice CA 2020



Les recettes de fonctionnement représentent un montant de 5 042 437 € et augmentent de 6%, soit de 285 933,35 € par rapport à l'année précédente.

Les produits des services connaissent une hausse globale de 10,2 % (21 597,66 €). Cette hausse se justifie par la refacturation de la mise à disposition du personnel communal et du matériel pour la déchetterie de Centre Morbihan Communauté au titre des années 2017, 2018 et 2019 pour un montant global de 82 281,96 €. Cette régularisation atténue la baisse des recettes générées par la crise sanitaire. En effet, le confinement a provoqué la fermeture de la cantine, de la garderie et de l'ALSH entraînant ainsi une baisse des recettes périscolaires et à caractère de loisirs de près de 62 000 €.

Les contributions de l'Etat poursuivent leur baisse constante. Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée de la dotation forfaitaire (DF) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), chute globalement de plus de 6 100 €. En effet, la suppression de la DF (17 833 € en 2019) n'est pas compensée par la hausse de la DSR de 11 726 € enregistrée entre 2019 et 2020.

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'Attribution de compensation (AC) 2020 versée par Centre Morbihan Communauté à Moréac a baissé de plus de 5 900 €. Cette AC avait fait l'objet d'une bonification de manière exceptionnelle en 2018 afin d'assurer une équité entre les collectivités suite au transfert de la compétence de voirie rurale.

En revanche, tout en maintenant les taux d'imposition locale (foncier bâti et foncier non-bâti) en 2020, la dynamique favorable des bases a permis une augmentation des recettes fiscales de 22 640 €. Une augmentation de recettes a aussi été identifiée concernant les droits de mutations et d'enregistrement à hauteur de

13,2 % (soit +12 100,00 € entre 2019 et 2020) grâce au développement de l'activité immobilière locale, notamment par le biais de l'aménagement de lotissements communaux. Cette évolution favorable se poursuit et a tendance à s'amplifier.

Les recettes issues d'atténuations de charges ont aussi progressé (+30,7%), compte tenu des remboursements assurantiels au regard de l'absence d'agents pour arrêts ou congés divers. Cette recette reste donc ponctuelle et liée aux dépenses de gestion du personnel.

Concernant les produits de gestion courante, les revenus des immeubles ont diminué de 10,6% compte tenu notamment de l'absence de locations de salles municipales en raison de la COVID-19.

Présentation synthétique du compte administratif 2020 Budget de la commune

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 552 540,71 €
RECETTES	5 042 437,00 €
RESULTAT EXERCICE	2 489 896,29 €
RESULTAT N-1	334 040,15 €
RESULTAT CUMULE	2 823 936,44 €

Excédents des budgets annexes clôturés en 2020 :
 Bronut = 108 772,67€
 Keranna - Kerabuze = 225 267,48€

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 087 763,23 €
RECETTES	3 716 434,84 €
RESULTAT EXERCICE	628 671,61 €
RESULTAT N-1	10 847 479,67 €
RESULTAT CUMULE	11 476 151,28 €

RESULTAT CLOTURE	14 300 087,72 €
RESTES A REALISER	- 1 438 722,00 €
RESULTAT AVEC RESTES A REALISER	12 861 365,72 €

RAR	- 1 438 722,00 €
DEPENSES	1 438 722,00 €
RECETTES	- €

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 représente un montant de 2 489 896,29 €. Sont intégrés à celui-ci les excédents de fonctionnement des deux budgets annexes clôturés en 2020, à savoir 108 772,67€ pour le Budget annexe du Bronut et 225 267,48€ pour le budget annexe de Keranna-Kerabuze. Toutes choses égales par ailleurs, l'excédent de l'exercice augmente de 1,2% par rapport à l'exercice N-1. Il est proposé qu'il soit reporté à la section d'investissement lors de l'affectation du résultat pour l'année 2021.

A titre du budget principal, les investissements 2020 pour des études et des travaux représentent un montant de plus de 2,9 millions d'euros.

A ce titre, les principaux travaux d'investissement du budget principal portés directement par la commune ont été les suivants :

- Construction du complexe An Ty ROZ (2 599 388,34€)

- Acquisition de terrains et de biens en vue d'aménagements futurs équipements (84 164,80€) ;
- Travaux d'amélioration au groupe scolaire : gestion du chauffage à distance, travaux d'étanchéité du toit, structures de jeux ... (60 006,90€) ;
- Travaux d'éclairage public : travaux d'extension de l'éclairage public sur la passerelle, à la salle polyvalente... (35 706,82€) ;
- Rénovation énergétique et fonctionnelle de l'Accueil de loisirs sans hébergement, et aménagement ludique de sa cour (20 096,06€) ;
- Opération de numérotation des habitations et bâtiments de la commune (8 840,45€) ;
- Equipements et mobiliers de loisirs au plan d'eau : balançoire, dalle béton pour la tyrolienne... (12 720,61€)

Au regard de l'avancement de nombreux chantiers, le versement de plusieurs subventions a été obtenu pour un montant total de 341 029,08,00 € auprès du Département, de la Région, ainsi que des services de l'Etat.

Présentation tous budgets confondus pour 2020

En matière d'assainissement collectif, la délégation de ce service public se poursuit avec le même prestataire, la SAUR, depuis 2019. En 2020, sont à souligner la finalisation de la réalisation du schéma directeur des eaux usées, les études pour le dévoiement de la conduite d'assainissement passant sous le parking du restaurant « Le Faisan Doré ».

Considérant le transfert de la compétence économique à Centre Morbihan Communauté, les budgets annexes des zones d'activités ont peu de mouvement, hormis des acquisitions de terrains aménagés par l'intercommunalité en vue de leur commercialisation auprès d'acteurs économiques.

Le budget annexe de la résidence des Poètes enregistre des travaux de raccordement et de câblage de télécommunication pour un montant de plus de 17 217,84€. La totalité des stocks de terrains (7 lots composant le lotissement) ont été cédés en 2019.

Le budget de la résidence de la Sapinière enregistre en 2020, outre l'acquisition d'une parcelle (167 397,37 €), les frais de suivi de chantier et de travaux pour la viabilisation (communication, éclairage, électricité ...), ainsi que l'aménagement des espaces verts (254 941,63 €). Ce budget enregistre également 17 ventes de lots en 2020 pour un montant total de 244 607,90€.

Le budget de la résidence de la Sittelle a été créé en 2020 afin de poursuivre la démarche d'urbanisation engagée. Ce budget a vocation à permettre la viabilisation de 7 lots dans le secteur du Goharnec. Ce budget a enregistré les premières dépenses d'études géotechniques et de diagnostic de faisabilité pour un montant total de 9 910€.

Comptes administratifs consolidés (Budget principal et budgets annexes)

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 09/04/2021



Identifiant : 056-215601402-20210326-D2021_03_26_04-DE

	Résultats de clôture de l'exercice 2019 (A)	Résultats de l'exercice 2020 hors affectation (B)	Intégration des résultats des Budgets annexes clôturés (C)	Résultats de clôture de l'exercice 2020 (A+B+C)
Budget principal	13 307 426,36	658 621,21	334 040,15	14 300 087,72
"Résidence des Poètes"	- 27 988,68	- 17 217,79	-	- 45 206,47
"Résidence de la Sapinière"	- 216 765,90	- 171 770,73	-	- 388 536,63
"Résidence de la Sittelle"	-	- 9 910,00	-	- 9 910,00
Assainissement collectif	1 872 603,48	67 353,72		1 939 957,20
		Résultat de clôture 2020 consolidé		15 796 391,82

Analyse financière prospective

Création d'un nouveau budget annexe de lotissement

Considérant les orientations du Plan local d'urbanisme et les prévisions de développement démographique de la commune, il est souhaitable de poursuivre cette démarche d'urbanisation, notamment dans les dents creuses. Pour ce faire, un budget annexe de lotissement est proposé à compter de l'exercice 2021 dans le secteur du Guernic. Ceci permettra de répondre en partie à la demande fréquente de personnes et de familles intéressées pour s'installer à Moréac.

Les dépenses de Fonctionnement

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement devraient croître, compte tenu des nouveaux investissements de la commune. Ces dépenses de fonctionnement prennent notamment en considération une inflation prévisionnelle de 1,5 %¹ pour 2021, soit une évolution sensible par rapport celle de l'année antérieure (0,5%)².

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont amenées à augmenter au regard de la mise en fonctionnement en courant d'année 2021 du complexe An Ty Roz (eau, électricité, assurance, maintenance, entretien, gestion, contrôles réglementaires...) et de divers autres travaux de rénovation pouvant être effectués dans les bâtiments communaux. L'ensemble des charges à caractère général fera l'objet d'un suivi

¹ Source : Intervention de Mme Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (AFP du 11 mars 2021)

² Source : INSEE, Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages- indices des prix à la consommation.

régulier, notamment en matière de prestations de services périodiques des équipements communaux.

La rénovation énergétique de l'accueil de loisirs sans hébergement, le changement de chaudière à la garderie périscolaire ainsi que la mise en place d'une gestion technique centralisée des bâtiments communaux doivent permettre à terme de réaliser des économies énergétiques et financières. Cette diminution des consommations sera tout de même à relativiser au regard du complexe An Ty Roz dont la surface est conséquente.

Les consultations fréquentes mises en œuvre en matière de consommables, de prestations et de suivi périodiques obligatoires assurent également une maîtrise et une actualisation des coûts (renouvellement des contrats d'assurance, renouvellement du choix du prestataire de la restauration scolaire, de maintenance périodique des portes automatiques, de nettoyage des bâtiments communaux, consultation relative au système d'impression pour les services de la mairie permettant de réduire le coût de la prestation...).

Concernant les budgets annexes, les dépenses principales sont relatives aux travaux d'aménagement des lots dans les lotissements, ainsi qu'aux études complémentaires et aux travaux à venir sur les équipements et les réseaux d'assainissement collectif, conformément aux orientations préconisées par le schéma directeur des eaux usées.

Frais de Personnel

L'évolution de la masse salariale prend en considération notamment :

- L'évolution de carrière des agents titulaires (avancement d'échelon, de grade...) et la possible titularisation d'agents actuellement fonctionnaires stagiaires ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice pour les agents communaux au 1^{er} janvier 2021 ;
- L'instauration de la prime de précarité pour les contractuels dont les contrats sont d'une durée égale ou inférieure à un an et conclus à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Le remplacement d'agents actuellement en arrêt par des agents ;
- L'emploi d'agents pour assurer la mise sous plis des professions de foi pour les élections départementales ;
- Le possible emploi d'un agent en lien avec la gestion du complexe An Ty Roz (sauf cas d'externalisation d'une partie de ces prestations) ;
- Le possible emploi d'agent en lien avec la gestion du futur pôle culturel ;
- La mise à disposition de personnel auprès de Centre Morbihan Communauté pour assurer des services intercommunaux à Moréac, tels que la gestion de la déchetterie temporaire, ainsi que l'entretien des zones d'activités économiques.

Les frais de personnel intègrent également les participations de la commune auprès de l'OGEC de l'école privée « Saint-Cyr » pour la mise à disposition de

personnel au cours de la pause méridienne, ainsi que les intercommunaux pour des suivis de chantiers de travaux et l'archivage au sein de la mairie.

Amortissement des biens et opérations de stocks

Les biens acquis par la commune font l'objet d'un amortissement, qui est une opération d'ordre sans incidence financière. Ainsi courant 2021, ceux-ci font l'objet d'un amortissement, dont par exemple la nouvelle structure de jeux de l'école publique, la création du logo de la commune, les plaques de numérotation des maisons, le matériel des services techniques, les travaux de ravalement extérieur au centre de loisirs....

Concernant les budgets annexes des lotissements, des opérations d'ordre sous forme de stocks sont également effectuées en 2021. Ces opérations comptables sont réglementaires et augmentent l'enveloppe budgétaire globale de ces budgets annexes.

Participation au sein de Centre Morbihan Communauté

La compétence économique étant intercommunale, l'année 2021 devait voir la fin du transfert de propriété de terrains aménagés sur les zones d'activités par la commune auprès de CMC. Si le Conseil Communautaire de Centre Morbihan communauté a approuvé le partage de CMC en deux communautés de communes : Centre et Est (ex-Locminé Communauté et ex-St Jean Communauté), et Ouest (ex-Baud Communauté), il n'en demeure pas moins que cette opération devrait se poursuivre en 2021.

De même, les services techniques communaux poursuivent l'entretien de ces zones d'activités économiques dont les surfaces sont importantes. Ces charges d'entretien doivent donc faire l'objet d'une convention avec CMC pour assurer un équilibre financier final (estimées à environ 6 900,00 €, elles sont déduites par principe de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité).

Il en est de même pour la déchetterie temporaire qui poursuit une mutualisation de moyens de façon ascendante (de la commune vers l'intercommunalité). Cette mise à disposition de personnel communal pour le gardiennage de ce service entraîne une facturation des frais de personnel et du matériel auprès de CMC.

Dans le domaine de la petite enfance, suite à l'acquisition du terrain pour la construction du pôle multi-accueil intercommunal par Centre Morbihan Communauté auprès de la commune, les travaux se poursuivent en 2021.

Pour conclure, l'Attribution de compensation (AC) versée par Centre Morbihan Communauté diminue (- 5 945,61 €) en 2021. Cette attribution de compensation reste conséquente pour les recettes de la commune à hauteur de 1 902 000,00 €. L'AC est établie par la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT).

Les Dotations de l'Etat

Pour 2021, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste stable au niveau de 450 101€. Ainsi, en est-il également de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui reste fixée à 232 240€.

L'enveloppe nationale de Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable par rapport à l'année passée. La commune ne perçoit plus la dotation forfaitaire (DF) depuis 2020. Elle perçoit cependant sa deuxième composante la dotation de solidarité rurale (DSR) qui voit sa progression stabilisée à +90 millions d'euros au niveau national.

Pour rappel, la DGF s'est considérablement réduite au titre du redressement des finances publiques. Ainsi, elle atteignait 499 648 € en 2014 et chute à 141 122€ en 2020.

Impôts locaux

L'une des mesures phares de la Loi de programmation des finances publiques à l'horizon 2022 (*Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022*), reprise dans la Loi de finances 2020 (*Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020*) est la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Pour la majorité des ménages, le dégrèvement progressif depuis 2018 devient total cette année. Pour les ménages restants (environ 20%), cette suppression sera effective à compter de 2023.

Schématiquement, le processus fiscal engagé est le suivant :

2018 à 2020	2021 et 2022	A compter de 2023
Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages : - 30 % en 2018, - 65 % en 2019, - <u>100 % en 2020.</u>	Dégrèvement progressif pour ménages restants (20%) : - 30 % en 2021, - 65 % en 2022.	Suppression définitive de la TH

Pour le compte de l'année en cours, l'Etat garantit l'attribution du montant total de ce dégrèvement auprès des collectivités, à l'euro près. Il est important de noter que ce montant sera figé. Afin d'assurer un équilibre financier pérenne auprès des collectivités à partir de 2021, la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera attribuée aux communes. Pour neutraliser les écarts de cette compensation, un coefficient correcteur sera appliqué à chaque collectivité afin d'éviter les sur ou sous compensations.

Pour l'avenir, reste applicable une taxe nommée « taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non principale (THRS) ».

La Loi de Finances pour 2021 prévoit également la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles. Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB appliqué en 2020.

Au sein du budget 2021, il est à noter une dynamique positive des bases avec une revalorisation forfaitaire à hauteur de 0,2 % fixée par la Loi de finances 2021.

Les loyers du pôle médical

Les cabinets du pôle médical sont presque tous loués, ce qui engendre des recettes stables. La délibération du Conseil municipal de septembre 2019 fige les prix de chaque location au profit des professionnels de santé, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vente des lots par la commune

Les lots viabilisés au sein de la résidence de la Sapinière sont tous réservés et vont donc faire l'objet de cessions au cours de l'année 2021, ce qui va engendrer des recettes au sein de ce budget annexe de lotissement.

En complément, quelques terrains hors lotissement et dans le bourg, constituant des dents creuses, sont également aménagés et vont pouvoir être proposés à l'achat.

Un nouveau lotissement, dont la création du budget annexe a été évoqué précédemment, devrait être rapidement réalisé dans le secteur du Guernic afin de disposer de terrains à bâtir disponibles pour les personnes intéressées.

Des acquisitions complémentaires de parcelles cette année notamment, devraient permettre de poursuivre le développement maîtrisé de l'urbanisation.

L'Investissement

Plusieurs projets se poursuivent et certains vont aboutir dès cette année. De plus, des travaux périodiques ainsi que de nouvelles opérations seront programmées pour 2021.

L'investissement s'intègre dans une programmation pluriannuelle, il est notamment composé des travaux et des études exposés ci-dessous :

- Des programmes d'études et de travaux en cours, se poursuivant ou finissant courant 2021 :
 - o Etude et construction du pôle culturel, dont l'aboutissement des travaux est programmé fin 2023,

- Etudes et aménagement d'un troisième terrain de football homologué en gazon synthétique ;
 - Création d'un nouveau site internet ;
 - Aménagement de lots dans le secteur du Guernic ;
 - Aménagement de l'impasse des Capucines ;
 - Acquisition de terrains en lien avec les orientations du Plan local d'urbanisme ;
 - Toiture de l'église ;
 - Changement du matériel informatique de l'école publique Le grand Marronnier
- Des programmes reconduits annuellement :
- Programme de réfection de voirie 2021, par le biais de CMC ;
 - Acquisition de matériels pour les services (matériel d'entretien des espaces verts pour les services techniques, fond culturel pour la médiathèque ...)
- Des programmes engagés et qui se poursuivront courant des années à venir :
- Réhabilitation de la salle du stade Alfred Le Biavant ;
 - Etude relative au cœur de bourg comportant la réflexion sur l'avenir des deux habitations acquises dans la rue du Couvent, du presbytère et du bâtiment accueillant la poste,
 - Mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) par des travaux internes et externalisés, dont la fin de programmation est envisagée en 2021,
 - ...

Ces opérations devraient pouvoir être autofinancées au regard des capacités de financement de la commune. La gestion saine des finances et les subventions attribuées participeront à l'équilibre budgétaire pour assurer ces divers travaux.

En termes de recettes, l'Etat a décidé d'augmenter la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 950 millions d'euros au niveau national, pour les projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

En conclusion, ces investissements et orientations budgétaires restent des propositions à évoquer lors du Débat d'orientations budgétaires et seront intégrés au besoin dans le budget primitif 2021 de la commune.

Etat de la Dette

Il n'y a pas de structure et de gestion de dette à analyser dans la mesure où l'endettement de la commune est nul depuis 2014.